



*Pourquoi  
une liste commune  
CGT-FSU ?*

La CGT et la FSU ont constaté leur accord sur la gravité de la situation et la nécessité de développer l'action unitaire pour le service public et ses agents.

En 2011, aux dernières élections, nous avons présenté une liste commune de candidats à l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel (CTM).

Cette alliance s'est traduite par de larges accords dans la défense des agents et des prises de positions communes au CTM sur tous les grands sujets d'actualité.

Nos combats et nos valeurs sont vraiment très proches, voire identiques.

C'est pourquoi nous présentons de nouveau, pour que s'affirme l'expression majoritaire d'un syndicalisme de transformation sociale, unitaire et rassemblé, une liste commune à l'élection du 4 décembre 2014 pour le CTM.

## **Election du 4 décembre 2014 Comité technique ministériel du MEDDE - MLETR**

*Le comité technique ministériel,  
un cadre de concertation pour nos ministères*

Le CTM est présidé par les ministres ou le secrétaire général.

C'est une instance où CGT et FSU portent les revendications de l'ensemble des personnels et peuvent interpeller les responsables des deux ministères au plus haut niveau.

Le CTM doit examiner toute question concernant les services des deux ministères de l'écologie, du développement durable et de

l'énergie (MEDDE), du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR) et des établissements publics sous leur tutelle.

Il se prononce également sur toute réforme statutaire des corps des deux ministères.



Désormais les représentants du personnel au CTM disposent de pouvoirs accrus : l'administration ne peut plus passer outre un avis défavorable unanime de l'ensemble des représentants du personnel. Mais le ministère peut reconvoquer le CTM et passer en force.

Toutefois, malgré ses limites, ce pouvoir de blocage donne aux syndicats un délai pour appeler les agents à se mobiliser pour contrer un projet inacceptable.

## Pour la première fois des élections générales

Tous les agents des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) vont voter le même jour pour leurs comités techniques ministériels, les CT de leurs services ou établissements publics, CAP, CCP et CAD.

Ce vote établit la représentativité des syndicats **notamment pour signer ou empêcher des accords**. Et un vote pour la CGT et la FSU, sera l'occasion d'affirmer la nécessité d'unité d'action syndicale pour défendre les intérêts de l'ensemble des agents dans toute la fonction publique.

Votre vote pour le CTM déterminera aussi la composition d'instances importante des ministères : CCAS (action sociale), CHSCTM (hygiène sécurité et conditions de travail) et CMFP (Formation professionnelle).



**La MAP (modernisation de l'action publique) a pris la relève de la RGPP** sans en modifier la logique de réduction des effectifs et d'austérité avec baisse des crédits de fonctionnement, d'action sociale, des crédits pour les mesures catégorielles et des postes de promotion.

**Une véritable casse des services, des personnels et des compétences administratives et techniques !**

Après la mise en place de directions départementales interministérielles mettant les services sous la coupe des préfets et réduisant les conditions de mise en œuvre de politiques publiques nationales, les réorganisations de services se poursuivent :

**Dans les DDT(M), les réformes de l'application du droit des sols (ADS) et de l'aide technique aux communes (ATESAT)** après celle de l'ingénierie publique, marquent l'abandon de missions de l'État et laissent des milliers d'agents dans l'incertitude en l'absence de mesures collectives pour leur avenir.

Les services chargés des missions maritimes sont exsangues (DML, DIRM, DM, Ports, AAMP,...) alors que la

# LE SERVICE PUBLIC attaqué de toutes parts

France détient le 2ème domaine maritime mondial...

**la transformation de services de l'État en établissements publics**, Voies Navigables de France regroupant les services de navigation et CEREMA, (Centre d'études et d'expertise sur les

supprimer des postes et appliquer des budgets d'austérité.

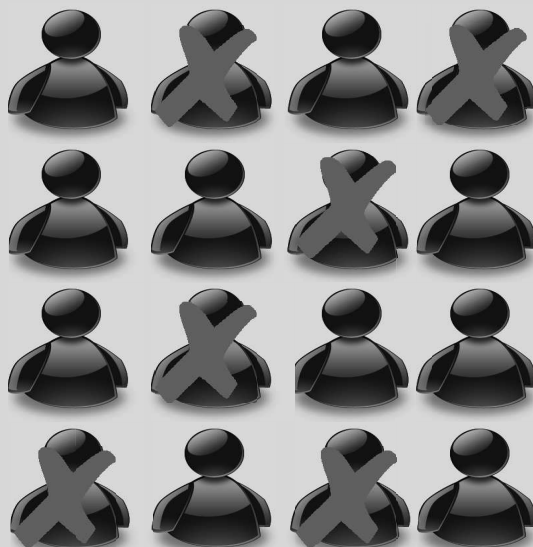
Le désengagement des crédits d'État et la recherche de financements met en cause leurs missions.

**le plan de relance autoroutier** est, en réalité, un plan de relance de la privatisation des routes nationales favorisant les sociétés d'autoroutes qui se verraient proroger leur concessions, donc leurs profits payés par le péage des usagers. Quel avenir pour l'entretien routier, pour les parcs et les DIR ?

**L'Agence française pour la biodiversité (AFB)** n'est qu'à l'état de projet, avec des incohérences et un financement insuffisant, reposant pour l'essentiel sur la facture d'eau. Une manière de ne pas faire contribuer le budget de l'État. Alors que par ailleurs, les moyens pour les missions environnementales sont fortement amputés.

**Les menaces de privatisation des activités de contrôle aérien ou de services météorologiques** mettent en cause la place et le rôle de la DGAC et de Météo France dans la Fonction Publique et dans les territoires.

## Stop aux baisses d'effectifs



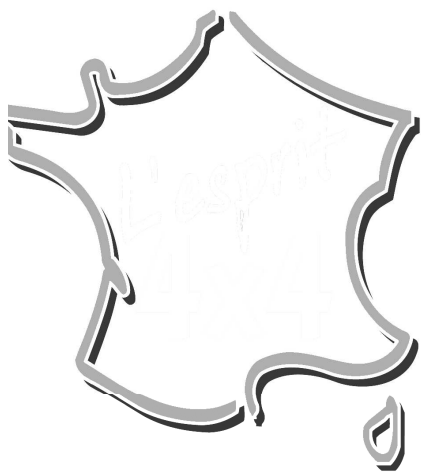
risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement regroupant une partie du réseau scientifique et technique du ministère) et ANCOLS. Si la création d'EPIC a pu être évitée, ces établissements ont une large autonomie... pour

**Un seul but à tout ça :  
le profit de quelques  
multinationales en faisant  
payer le prix aux usagers et  
aux agents du service public.**

## Réformes de l'Etat et territoriale lourdes de menaces

Le projet du gouvernement de réduire le nombre de régions ne serait pas sans conséquences sur les DREAL et leurs agents. Fusion de services, mutualisations ont été les maîtres mots de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat. Nul doute que la nouvelle phase annoncée apportera à nouveau les pires difficultés aux agents des DREAL des régions fusionnées.

Et qui peut croire que les directions départementales resteront des services de l'Etat sur leurs périmètres départementaux... alors que ces périmètres sont déclarés obsolètes avec la suppression des



conseils généraux ?

Une « revue des missions » de l'Etat est lancée pour décisions en février 2015... Un seul constat, après la « décentralisation » et le transfert aux Collectivités, l'Etat disparaît peu à peu des territoires et, par là même, disparaît la notion de péréquation entre les territoires riches et pauvres.

**Au contraire, nous avons besoin d'un service public technique de l'Etat territorialisé au plus près des usagers, au service des populations, des collectivités territoriales et de l'intérêt général.**

**Un service public respectueux de l'avis des agents, des usagers, citoyens et collectivités, garant de l'égalité de tous, des solidarités sociales, comme de la protection de l'environnement.**

## Pouvoir d'achat, salaires, revalorisation catégorielle, déroulement de carrières, égalité professionnelle, conditions de travail

La pression du chômage avec 10 % de salariés privés d'emploi et celle de millions de travailleurs pauvres et précaires sont cyniquement utilisées par les champions du CAC 40 pour culpabiliser les agents publics. La politique des rémunérations dans la Fonction publique consiste à financer toute amélioration par des suppressions d'emplois, à distribuer des primes toujours plus individualisées et variables, pour cacher la misère des traitements indiciaires et la lenteur des avancements de carrières.

Les pertes de pouvoir d'achat se cumulent : 5 ans de gel du point d'indice, augmentation des cotisations retraites, hausses de TVA... Parallèlement, les postes de promotions se réduisent. Tout cela au nom des « contraintes budgétaires », de la « dette publique » et d'aides aux entreprises sans contrôle ni contrepartie.

L'emploi est bien déclaré priorité nationale mais le gouvernement continue d'assécher les recrutements dans la fonction publique.

La formation professionnelle doit prendre en compte les besoins collectifs et individuels des personnels. Un nombre minimum de jours de formation doit être garanti pour chaque agent.

**La CGT et la FSU revendiquent la mise en place d'un réseau de formation en lien avec les universités en s'appuyant sur les besoins du Service public et des personnels.**

La perte de repères sur l'avenir des services, la dégradation des salaires et des conditions de travail multiplient les situations de souffrance au travail et les qualifier de « risques psychosociaux » ne conduit pas à les réduire.

CGT et FSU s'opposent fermement à un management uniquement vertical et descendant voire autoritaire et demandent notamment la reconnaissance du rôle contributif de l'encadrement dans l'élaboration des décisions.



**C'EST AUSSI BIEN  
DANS VOTRE POCHE !**

**Nous revendiquons clairement une revalorisation du point d'indice, un salaire minimum à 1700 euros brut.**

C'est sur cette base que la reconstruction des grilles indiciaires est indispensable pour toutes les catégories à partir de la catégorie C, grille salariale la plus basse. Il faut la reconnaissance des qualifications, des compétences, de véritables déroulements de carrières tout au long de la vie professionnelle.

La charte ministérielle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit aboutir à un protocole garantissant des mesures concrètes.

**La CGT et la FSU revendiquent des emplois publics statutaires et la titularisation de tous les contractuels et non titulaires dans de bonnes conditions.**

**La CGT et la FSU revendiquent pour tous, des conditions de travail dignes et respectueuses de l'être humain.**

# Pour la CGT et la FSU, il faut redonner du sens à nos missions

La profonde déstabilisation du service public par le « tout marché », les vagues successives de réorganisation des services font de la compétition et de la concurrence les clefs de voûte du management des hommes et des femmes, comme des budgets.

Cette politique a abouti à la destruction des services, à la destruction des emplois de nos ministères.

**Au CT ministériel, vos représentants CGT et FSU œuvreront pour un grand ministère technique, fort d'une ingénierie publique que l'État doit se réapproprier, avec des compétences adaptées aux missions historiques et/ou nouvelles découlant des Grenelles.**

**Nous défendons le rôle de l'État comme garant des égalités entre territoires** grâce à des services départementaux et leurs implantations territoriales.

**Nous revendiquons le retour des autoroutes dans le giron de l'État, sous maîtrise publique avec la garantie d'un service public routier.**

**Nous revendiquons un ministère où les mots écologie, énergie qui sont dans son titre passent dans la réalité des services, un ministère où le dossier de la transition écologique trouve la priorité sociale qui est la sienne pour la sauvegarde de la planète.**

**Pour l'exercice de ces missions, il faut d'urgence un plan de recrutement de fonctionnaires et ouvriers d'État à la hauteur des enjeux.**































# Nos axes d'actions

**Lutter contre la pression à la baisse des effectifs, la réduction permanente des missions publiques, le chantage et l'individualisation, armes concrètes du management imposé d'en haut !**

**Gagner des droits nouveaux, faire évoluer les statuts dès lors qu'il s'agit d'élargir les possibilités de progression professionnelle des personnels, avec le double souci du respect de l'égalité et de la reconnaissance des qualifications !**

*Ce sont les  
objectifs communs  
à la CGT et à la FSU*

## LISTE CGT - FSU

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 1-  <b>Nicolas BAILLE</b><br>TSDD - IFSTTAR                      | 11-  <b>Wilfrid GARING</b><br>PE TPE – DDT 25                   | 21-  <b>Virginie CROQUET</b><br>ITA - ONCFS                   |
| 2-  <b>Simon LERY</b><br>ITPE – DREAL Pays de la Loire           | 12-  <b>Nicolas MAYER</b><br>TSDD – DDTM – DML 33               | 22-  <b>Estelle CANONNE</b><br>ITPE - Administration centrale |
| 3-  <b>Isabelle PERON</b><br>SACDD – Administration centrale     | 13-  <b>Daniel GASCARD</b><br>Contractuel – Agence de l'eau RMC | 23-  <b>Yann GUIHENEUF</b><br>PE TPE – DIRM NAMO              |
| 4-  <b>Gaëtan SILENE</b><br>PE TPE – DRIEA/DiRIF                 | 14-  <b>Didier BARTHAS</b><br>PE TPE - VNF                      | 24-  <b>Pierre THOMAS</b><br>ITGCE – IGN                      |
| 5-  <b>Yves-antoine CANDE</b><br>SACDD – Administration centrale | 15-  <b>Philippe GARCIA</b><br>TSDD - CEREMA                    | 25-  <b>Eric GOUJON</b><br>PE TPE – DIR Ouest                 |
| 6-  <b>Francis COMBROUZE</b><br>HN 68 – Administration centrale  | 16-  <b>Catherine CHOLTUS</b><br>SACDD – DIRM SA                | 26-  <b>Laurence RETHORE</b><br>SACDD – DREAL Haute-Normandie |
| 7-  <b>Charles BREUIL</b><br>OPA – DDTM 33                       | 17-  <b>Sylvie PITKEVICHT</b><br>TSM - Météo-France             | 27-  <b>Didier PACOT</b><br>TSDD – DDT 89                     |
| 8-  <b>Laurent LE LOCK</b><br>TSDD – DDT 79                      | 18-  <b>Marine ARNAUD</b><br>ITA – ONEMA                        | 28-  <b>Camille PUJOL</b><br>SGM – DDTM 14                    |
| 9-  <b>Norbert BOLIS</b><br>IEEAC - DGAC                         | 19-  <b>Stéphane CATEURA</b><br>TSDD – DIR Méd                  | 29-  <b>Sylvie JEGO</b><br>Contractuel - Agence de l'eau AG   |
| 10-  <b>Marie-José LELIARD</b><br>AA – DDTM 22                   | 20-  <b>Sarah CLIMENT</b><br>AA - DGAC                          | 30-  <b>Fabienne DAOUDAL</b><br>Attaché – DDPP 29             |